



Ville de Mont-Saint-Hilaire

## **TERRAINS DE TENNIS RÉGLEMENTATION**

1. Toujours présenter sa Carte citoyen au surveillant avant d'accéder au site et la conserver sur soi en tout temps.
2. Lorsque les cinq (5) terrains sont occupés, la priorité est accordée aux membres.
3. Les vêtements et souliers de tennis sont exigés.
4. Sur les terrains, il est défendu de :
  - Fumer;
  - Jouer torse nu;
  - Avoir sa bicyclette;
  - Jouer en jeans ou avec des espadrilles à semelles à crampons ou crevasses profondes;
  - Apporter de la nourriture, des contenants de verre, de la gomme ou des boissons. Seules les bouteilles d'eau en plastique sont acceptées;
  - Être accompagné d'un animal.
5. À partir de 20 h, les jeunes de 16 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte.
6. Les heures d'ouverture doivent être respectées.
7. La politesse, la courtoisie et le bon esprit sportif sont les règles de base.
8. Tout comportement irrespectueux envers les règlements, les utilisateurs ou le personnel pourrait entraîner l'exclusion du site des terrains de tennis.
9. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.
10. Ces règles peuvent être modifiées en tout temps, sans préavis.